

Functional Assessments

Mandatory Reporting by physicians

Physicians in Ontario must report to the ministry any patient age 16 or over who has a medical condition that may impair driving ability. In assessing fitness to drive the ministry relies on national medical standards developed by licensing administrators and the medical community.

Functional assessments are part of Ontario's driver improvement program. Individuals with certain medical conditions and/or functional impairments will be assessed to determine their ability to drive safely.

What is a Functional Assessment?

A functional assessment - also called a Driving Evaluation - is a comprehensive assessment performed by an occupational therapist and a driving instructor. It includes an in-clinic medical assessment and an on-road driving evaluation. It takes 3-4 hours to complete the entire assessment and must be done at one of the ministry's Functional Assessment Centres.

The in-clinic portion of the assessment involves a number of tests appropriate to your medical condition including:

- Vision assessment - results of a basic visual screening
- Physical evaluation - tests for range of motion, joint movement, strength, sensation, balance, reaction time, mobility
- Cognitive & visual attention assessment - tests relating to attention, concentration, memory and divided attention.

The on-road portion evaluates basic driving manoeuvres to help determine if your medical condition affects your ability to drive safely.

Why a functional assessment?

Not all medical conditions can be adequately assessed based on a medical report or physical examination. Reports of conditions that may affect functional ability, for example judgment, co-ordination and/or motor power, may result in a request for a functional assessment with an occupational therapist at a Functional Assessment Centre (FAC).

When a functional assessment is required, a letter will be sent along with a list of approved Functional Assessment Centres across the province. You are free to choose any centre on the ministry's approved list. The assessment must be received by the due date in the letter or your licence will be suspended.

If your licence is already suspended the Functional Assessment Centre will make arrangements with the ministry for a temporary driver's licence ***valid for one day*** so you can complete the assessment.

The cost of the assessment is set by the centre and is not covered by OHIP or the ministry. The cost generally ranges from \$400 - \$800, but in some cases may be more. In some cases, insurance companies may cover the costs of the assessment. The fee includes the services of an occupational therapist and a driving instructor, the use of the vehicle, the associated insurance costs and the preparation of a detailed report.

How are licensing decisions made?

All medical information is assessed against national medical standards. The ministry will take into consideration the results of all medical testing and the opinions of all the health care professionals who have assessed you, including the results of the functional assessment. The review process can take up to 30 business days.

A complete list of Approved Functional Assessment Centres is available on the Medical Review web page. Visit the site noted below, click on Medical Review and select 'Approved Functional Assessment Centres'.

For more information on the medical review process and the national medical standards, please visit us at <http://www.mto.gov.on.ca/english/safety/medical-review.shtml>

Évaluations des capacités fonctionnelles

Signalement obligatoire par les médecins

Les médecins de l'Ontario doivent signaler au ministère tout patient de 16 ans ou plus souffrant d'un problème de santé qui pourrait influencer sur son aptitude à conduire. Pour évaluer la capacité de conduire d'une personne, le ministère se fonde sur les normes médicales élaborées par les administrateurs qui délivrent des permis et par la communauté médicale.

Les évaluations des capacités fonctionnelles font partie du programme ontarien de perfectionnement en conduite automobile. Les personnes atteintes de certains problèmes de santé et (ou) de déficiences fonctionnelles feront l'objet d'une évaluation qui permettra de déterminer leur capacité de conduire en toute sécurité.

En quoi consiste l'évaluation des capacités fonctionnelles?

L'évaluation des capacités fonctionnelles (également appelée évaluation de la conduite) est une évaluation exhaustive effectuée par un ergothérapeute et un moniteur d'école de conduite. Elle comprend une évaluation médicale en clinique et une évaluation de conduite sur route. Elle dure de trois à quatre heures et doit être faite à l'un des centres d'évaluation des capacités fonctionnelles du ministère.

La partie de l'évaluation clinique comporte un certain nombre de tests adaptés à votre état de santé, dont les suivants :

- examen de la vue – résultats d'un dépistage visuel de base;
- examen physique – examens de l'amplitude des mouvements, du mouvement des articulations, de la force, des sensations, de l'équilibre, du délai de réaction et de la mobilité;
- évaluation des capacités cognitives et de l'attention visuelle – examens liés à l'attention, à la concentration, à la mémoire et au fractionnement de l'attention.

La partie sur route permet d'évaluer les manœuvres de conduite de base et de déterminer si votre état de santé a une incidence sur votre capacité de conduire en toute sécurité.

Pourquoi une évaluation des capacités fonctionnelles?

Les rapports médicaux et les examens physiques ne permettent pas d'évaluer adéquatement tous les problèmes de santé. Les signalements de problèmes pouvant influencer sur les capacités fonctionnelles (p. ex., le jugement, la coordination et [ou] la force musculaire) pourraient entraîner une demande d'évaluation des capacités fonctionnelles effectuée par un ergothérapeute dans un centre d'évaluation des capacités fonctionnelles (CEFC).

Lorsqu'une évaluation des capacités fonctionnelles est exigée, une lettre est envoyée avec une liste des centres d'évaluation des capacités fonctionnelles agréés de la province. Vous êtes libre de choisir n'importe quel centre agréé par le ministère. L'évaluation doit être effectuée avant la date limite indiquée dans la lettre, sans quoi le permis du conducteur sera suspendu.

Si le permis est déjà suspendu, le centre d'évaluation des capacités fonctionnelles prendra des dispositions avec le ministère pour obtenir un permis de conduire temporaire **valide pour une journée**, pour que l'évaluation puisse être effectuée.

Le coût de l'évaluation est déterminé par le centre et n'est couvert ni par le RASO ni par le ministère. Ce coût se situe généralement entre 400 \$ et 800 \$, mais il peut être plus élevé dans certains cas. Dans certains cas, les compagnies d'assurance peuvent couvrir les coûts de l'évaluation. Les frais comprennent les services d'un ergothérapeute et d'un moniteur d'école de conduite, l'utilisation du véhicule, les frais d'assurance associés à l'examen et la préparation d'un rapport détaillé.

Comment les décisions relatives aux permis sont-elles prises?

Tous les renseignements médicaux sont comparés aux normes médicales nationales. Le ministère tiendra compte des résultats de tous les examens médicaux et de l'opinion de tous les professionnels de la santé qui vous ont évalué, notamment des résultats de l'évaluation des capacités fonctionnelles. Le processus d'examen peut nécessiter jusqu'à 30 jours ouvrables.

La liste complète des centres d'évaluation agréés pour les évaluations médicales et les évaluations pour la dispense relative à la vision se trouve sur la page Web relative aux examens médicaux. Veuillez consulter le site indiqué ci-dessous, cliquer sur Examens médicaux et sélectionner « Centres agréés d'évaluation des capacités fonctionnelles ».

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus d'examen médical et les normes médicales nationales, veuillez consulter le site Web du Bureau de perfectionnement en conduite automobile à l'adresse <http://www.mto.gov.on.ca/french/safety/medical-review.shtml>